



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 17862

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le « *binge drinking* ». Cette pratique, qui sévit chez les adolescents anglais, consiste à consommer au moins cinq verres d'alcool d'affilée pour les garçons, quatre pour les filles. Cette pratique semble se répandre en France. Aussi, il lui demande s'il envisage de mener une campagne d'information auprès des jeunes sur les méfaits, à court et à long terme, de ce genre de pratique.

Texte de la réponse

La consommation de boissons alcoolisées est globalement en baisse en France même parmi les moins de vingt-cinq ans. 9 à 10 % des jeunes Français âgés de dix-huit à vingt-cinq ans présentent néanmoins les signes d'un usage problématique d'alcool. Si la consommation d'alcool est stable, les ivresses alcooliques sont en hausse parmi les jeunes de dix-sept ans. Ces phénomènes sont alarmants. Face à la diffusion préoccupante des comportements à risques, des propositions formulées dans le plan Santé des jeunes, visent à mieux protéger ces derniers. Ainsi la réglementation concernant la vente d'alcool aux mineurs doit être revue dans le sens du renforcement et la vente au forfait ou « open bar » (entrée payante et boissons à volonté) devrait être interdite. Poursuivant la démarche engagée avec le plan « santé des jeunes », ces nouvelles mesures seront intégrées au projet de loi « hôpital, patients, santé, territoires » qui sera présenté au Parlement début 2009. Parallèlement, des actions de prévention et de prise en charge médicale sont développées. Ainsi, l'ouverture des consultations jeunes consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) permettent une prise en charge spécifique des jeunes patients ayant notamment des problèmes d'ivresses répétées. Afin de montrer les dangers sanitaires et sociaux de la consommation alcoolique, une campagne médiatique, commandée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), lancée mi-juillet, s'adresse tout particulièrement aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, et accompagne cette politique. La brochure d'information qui relaye cette campagne interpelle les jeunes sur les risques spécifiques liés à la consommation d'alcool et de boissons énergisantes. Le ministère chargé de la santé, au travers de sa direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France (DRASSIF), soutient par ailleurs un projet de recherche qui vise à étudier la faisabilité du dépistage de la consommation de substances psycho-actives chez les jeunes en milieu scolaire et la prise en charge ou l'orientation, en cas de besoin, à partir d'une grille de repérage des consommations de substances psycho-actives chez les adolescents (questionnaire DEP-ADO) élaboré au Canada. Les résultats de cette enquête menée dans plusieurs départements d'Ile-de-France devraient être disponibles fin 2008. Ils devraient être un élément important pour une éventuelle généralisation d'un tel dépistage lors de consultations médicales. L'ensemble de ces mesures et actions s'inscrivent dans la ligne du plan gouvernemental contre les drogues et les toxicomanies (2008-2011), qui préconise notamment un effort pour renforcer la confiance des adultes dans leur capacité et leur légitimité à intervenir auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17862

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2008, page 1564

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10011